

PROCES-VERBAL DU CSEE
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE
Du 22/01/2026 à 14h

Présents :

- Monsieur SACCO, Président du CSEE
- Madame CYCUMAR, titulaire liste NS
- Madame MOINARD, titulaire liste NS
- Madame PETONZOPA, titulaire liste NS
- Madame QUINTARD, titulaire liste NS
- Madame VINCENT, titulaire liste NS

Absents :

- Pas d'absent

Avec l'accord de Monsieur SACCO, président du CSEE et des élus, la réunion est enregistrée. Le fichier audio sera effacé après validation du procès-verbal.

Début de la réunion à 14h00

1. Validation des derniers PV

Le PV du CSE du 4 décembre 2025 sera validé ultérieurement car certaines corrections n'ont pas pu être prise en compte avant le CSE de ce jour. En accord entre les élus et le Président du CSE, le PV sera validé par échange de mail.

Le fichier audio du 4 décembre 2025 sera effacé en présence du Président du CSEE et des élus lors du prochain CSE.

2. Mouvements du personnel

Service d'Investigation Éducative 1

Marie-Noëlle LORILLU, secrétaire, est partie à la retraite au 31 décembre 2025.

Pas de poste à pourvoir

Service d'Investigation Éducative 2

Pas de poste à pourvoir

Assistance Éducative en Milieu Ouvert NORD

A compter du 1^{er} décembre 2025, Fernanda DOS SANTOS GUARDA, secrétaire, passe à 0.60 ETP.

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDI à temps plein.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert OUEST

Alexandra CONTINO, chef de service, est passée en CDI à compter du 1er décembre 2025
Départ de Houria TAYBI, travailleur social, le 15 décembre 2025

2 postes de travailleur social sont à pourvoir en CDI à temps plein.

Assistance Éducative en Milieu Ouvert EST

Pas de poste à pourvoir

Réparation pénale

Katia ALLOUACHE, éducatrice spécialisée, est arrivée le 1er décembre 2025.
Sa période d'essai a été rompu le 11 décembre 2025.

1 poste de travailleur social est à pourvoir en CDI à temps plein.

Equipe technique

1 poste d'agent technique à 0.5 ETP gelé par la direction

Administration

Pas de poste à pourvoir

Du fait de la réorganisation du service, il y a un poste de chef de service à temps plein gelé

3. Activité du SSE 94

Service d'Investigation Educative

Nous n'avons pas reçu l'activité de décembre 2025. Cependant, le Président du CSEE nous informe que la projection faite pour la fin d'année est de 97% de l'activité réalisée.

A fin novembre 2025, il y a 316 mesures réalisées sur le service.

Sur le BP 2026, le service sollicite 375 mesures pour l'activité, car les postes pourvus sont surdotés du fait du ratio fratrie.

Réparation Pénale

En réparation pénale, l'activité est de 213 mesures à fin novembre 2025.
L'activité est au-dessus de la projection faite sur le BP 2026, qui est de 226 mesures.

Il y a des mesures non faisables. Ce sont des mesures qui sont inopérantes du fait des jeunes qui n'ont pas répondu aux sollicitations du service. Elles sont néanmoins facturées.
C'est différent des mesures classées sans suite, car trop anciennes et ont perdu tous leurs sens.

Le délai d'attribution est de 4,5 mois. L'équipe n'étant pas complète, la liste d'attente a augmenté.

L'enjeu actuel est de faire diminuer cette liste d'attente.

En projection, le service de RP devrait faire 83% de l'activité sur le BP 2026. Cela correspond aussi à la vacance de postes, qui a retardé l'attribution des mesures. De plus, l'équipe n'a pas été au complet sur l'année.

Assistance Educative en Milieu Ouvert

En projection sur le BP 2026, 85% de l'activité réalisée.
Le taux d'activité correspond également à la vacance de postes. Il est à noter un manque d'ordonnancement au cours de l'année. Dans tous les cas, l'activité n'aurait pas été faite pour ces deux raisons.

Début décembre 2025, il y a 28 différés sur l'ensemble des équipes d'AEMO. Les ordonnancements augmentent progressivement.

4. Plan d'action en cas de conditions climatiques exceptionnelles

La Fondation va travailler sur des protocoles concernant les conditions climatiques.

Actuellement, il n'y a pas de dispositif arrêté.

L'employeur a des obligations spécifiques en cas de conditions climatiques difficiles pour assurer la sécurité et la santé de ses salariés. Voici quelques articles du Code du travail qui s'appliquent :

- **Article L4121-1** : L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.
- **Article R4223-13** : Les locaux fermés doivent être suffisamment chauffés pendant la saison froide pour maintenir une température convenable.
- **Article R4225-1** : Les postes extérieurs doivent être aménagés de manière à protéger les travailleurs contre les conditions atmosphériques.
- **Article R4225-2** : Les salariés doivent avoir accès à de l'eau potable et fraîche pour la boisson.

Lors de l'épisode neigeux de janvier 2026, la Direction a demandé aux chefs de service de transmettre aux équipes la consigne de rentrer en amont si cela est nécessaire en fonction de leurs situations personnelles (obligations familiales, lieu géographique d'habitation...).

La Direction fera un mail général lors des prochains épisodes neigeux afin de donner des consignes et préciser que les salariés doivent se rapprocher de leur chef de service. En effet, les chefs de service connaissent mieux la réalité des professionnels de leurs équipes et feront au cas par cas en fonction des dispositions de chacun.

Le Président du CSEE va également en rediscuter lors du prochain CODIR et sera vigilant pour les prochains épisodes climatiques.

5. Disparition des bouteilles d'eau prévues en cas de confinement : demande de communication à ce sujet

Les élus se sont aperçus que les bouteilles d'eau prévues en cas de confinement sur le site de Créteil avaient été utilisées et non remplacées à l'endroit prévu.

La Direction va faire un mail aux salariés pour expliquer à quoi servent ces bouteilles d'eau et le fait qu'il ne faut pas les utiliser.

Ce mail d'information sera transmis à la suite du déménagement à Olof Palme car il va falloir revoir toutes les procédures d'évacuation et de confinement.

6. Présentation du Budget Prévisionnel 2026

La Direction a reçu les arrêtés du BP 2025 en décembre 2025. Il y a un mois de délai pour envoyer le BP 2026.

Assistance Educative en Milieu Ouvert

Enjeux et perspectives 2026

- Projet immobilier
- Attractivité des postes
- Evaluation externe prévue en octobre 2026
- Renouvellement du projet de service
- Réaliser l'activité
- Potentiellement mise en œuvre de l'AEMO prostitution (demande de création d'un poste de psy de 0.20 ETP et 1 ETP de travailleur social)

La DPEJ a sollicité la mise en place de 10% d'AEMO Renforcée de l'activité, à budget constant. Cela n'a pas d'impact sur le budget.

Projections

84% de l'activité réalisée

Mesures nouvelles

- 1 poste d'encadrement de chef de service en moins (lié à la réorganisation)
- Projet AEMO prostitution

- 1 poste d'agent technique en moins, afin de faire des économies sur le groupe II (dépenses afférentes au personnel) et ainsi équilibrer le budget financier (activités non faites qui met en difficulté le budget)

Synthèse budgétaire

Groupe I (activité) : 16% d'augmentation par rapport à 2025.

Cette augmentation correspond à un ajustement des besoins du service et la mise en place de l'AEMO Prostitution.

Groupe II (Masse salariale) : 20% d'augmentation

Cette augmentation est due au fait que la valeur du point retenu est de 4.16 au lieu de 3.93 et la création d'un 0.20 ETP de psychologue pour l'AEMO P.

Groupe III (loyer, taxe...) : 33% d'augmentation

Cette augmentation est due à l'impact des loyers et des charges locatives, ainsi que l'amortissement des travaux des locaux de Olof Palme

Pour information, tous les ans, lors de la présentation du BP, la Direction fait le choix de retenir une valeur de point plus haute que celle officielle afin de démontrer aux financeurs l'importance de valoriser le salaire dans ce milieu médico-social.

Service d'Investigation Educative

Enjeux et perspectives 2026

- Projet immobilier
- Attractivité des postes
- Suivi de l'activité plus accru par le biais des CODA (réunion Directrice adjointe/chefs de service)
- Faire vivre le projet de service et mise en place d'un copil
- Maintenir une stabilité au sein des équipes pour maintenir une activité

Projections

97% de l'activité réalisée

Mesures nouvelles

- 0.30 ETP en moins en poste d'administration et de gestion
- 0.20 ETP en psychologue et 0.55 ETP éducatif (actuellement en poste) ce qui permet d'augmenter l'activité à 375 mesures

Synthèse budgétaire

Groupe I (activité) : soit 2% d'augmentation

Les TS ne sont pas à leurs normes. De ce fait, à compter de juillet 2025, le service exerce des mesures du SIE du 91.

Groupe II (Masse salariale) : 12% d'augmentation

Cette augmentation est due au fait que la valeur du point retenu est de 4.16 au lieu de 3.93 et à l'augmentation du nombre d'ETP pour exercer 25 mesures en plus.

Groupe III (loyer, taxe...) : 6% d'augmentation

Le projet déménagement explique cette augmentation.

Réparation Pénale

Enjeux et perspectives 2026

- Projet immobilier
- Intégration du service de RP sur les locaux de Duhamel (arrivée en septembre 2025)
- Développer le partenariat pour les mesures collectives
- Finaliser le projet de service et prévoir des outils de suivi
- Maintenir la stabilité du service pour poursuivre l'activité
- Pilotage dynamique du suivi de l'activité

Projections

84% de l'activité réalisée

Mesures nouvelles

- Création d'un 0.75ETP en contrat professionnel

Synthèse budgétaire

Groupe I (activité) : pas d'augmentation

L'objectif est de stabiliser l'équipe pour réaliser les mesures

Groupe II (Masse salariale) : 20% d'augmentation

Cette augmentation est due au fait que la valeur du point retenu est de 4.16 au lieu de 3.93 et à la mise en place du poste de travailleur social en contrat de professionnalisation.

Groupe III (loyer, taxe...) : 14% d'augmentation

Le projet déménagement explique cette augmentation.

7. Point sur les travaux d'Olof Palme

Les travaux seront finalisés à la fin du mois de janvier 2026. Tous les travaux de gros œuvres seront faits.

Sur le mois de février 2026, il restera les installations téléphoniques, informatiques à finaliser.

Le déménagement est prévu au 20 février 2026.

Un mail sera envoyé par la Direction sur les modalités d'organisation liées au déménagement.

Les cartons seront disponibles d'ici la fin du mois, début février.

Concernant les parkings, la question reste délicate. A ce jour, il n'y a pas de solutions.

Un devis a été demandé pour augmenter le nombre de places au sous-sol des locaux d'Olof Palme. Le budget ne rentre pas.

Pour le parking de la Brèche, la Direction a contacté la mairie de Créteil et nous sommes sur liste d'attente. Néanmoins, le budget risque de ne pas être accepté.

Le service a loué 25 places de parking en sous-sol.

Actuellement, 15 places sont octroyées pour les véhicules de service.

3 places sont réservées pour les personnes ayant un stationnement à mobilité réduite.

7 places de parking peuvent être mises à disposition mais pour le moment rien n'est défini.

Pour les places de vélos, il faudra vérifier qu'il y ait un axe à vélo pour les stationner à l'entrée du bâtiment.

Pour les poussettes et les PMR, l'accès se fait par la rampe qui se trouve à l'arrière du bâtiment.

La Direction va mettre en avant auprès de la direction générale le fait que les conditions de travail sont dégradées et impactées en l'absence de parking et voir ce qui est faisable. La Direction entend les inquiétudes des salariés.

Les élus questionnent le fait que l'employeur a l'obligation de rembourser 50% du Pass Navigo. Serait-il possible d'en faire de même pour un abonnement parking ?

Il semblerait que cela ne soit pas possible.

Pour les familles, il y a un interphone à l'entrée du bâtiment. L'accès au service sera ouvert de 9h à 17h30 (modalités à redéfinir). Il faudra réfléchir si l'accès est limité sur le temps de la pause méridienne.

Les lignes téléphoniques fixes seront toujours en place.

La CSSCT devra s'assurer que la commission sécurité soit passée avant que le service intègre les locaux d'Olof Palme.

8. Mise en place de l'AEMO R : état d'avancement et informations disponibles

A ce jour, il n'y a pas d'informations supplémentaires.

La Direction va participer à une réunion mi-février avec les magistrats, le SAH, la DPEJ et les services de l'ASE.

La Direction reviendra vers les salariés à la suite de cette réunion. Les salariés seront co-construteurs de ce projet.

Il semblerait que les autres opérateurs ne souhaitent pas mettre en place de l'AEMO Renforcée au sein de leurs services.

Toute réflexion doit se faire concernant l'AEMO Renforcée afin de savoir ce qu'on y met derrière et comment on intervient.

9. Listing des formations demandées dans le cadre du PDC : demande de communication

Les représentants des élus sollicitent la liste de l'ensemble des formations demandées par les salariés du service. Cela permettra de pouvoir les étudier lors de la présentation du PDC en CSE-Central et de pouvoir transmettre les informations exactes. De plus, cela permettra d'avoir une lisibilité sur les formations demandées.

Beaucoup de demandes individuelles passent en formation collective car plusieurs salariés demandent la même formation et/ou il existe déjà une formation collective de ce type.

La Direction va prévenir les salariés pour qui les formations ont été refusées.

10. Questions diverses

- Report du CSEE et de la CSSCT du 19 février 2026

Le Président du CSEE souhaite modifier la date du prochain CSE et de la CSSCT en vue du déménagement dans les locaux de Olof Palme qui a lieu le vendredi 20 février 2026.

De même, du fait des élections professionnelles qui ont lieu le 18 mars, la date du CSEE du 19 mars 2026 doit également être changé.

Dates retenues :

- **Lundi 9 février 2026 à 13h30 pour le CSE**
- **Mardi 17 mars 2026 à 14h pour le CSE et CSSCT**

Mesdames PETONZOPA et CYCUMAR ont quitté la séance pour raisons de service.

- Rendez-vous tardifs des travailleurs sociaux

Il arrive souvent que du personnel éducatif ait des entretiens tardifs, au-delà de 17h30, sans avoir informé les cadres et/ou collègues au préalable.

De plus, lors de cet entretien, il a été observé que la sécurité des salariés lors de cet entretien n'était pas adaptée du fait de la disposition des places dans la salle.

Pour la Direction, c'est du bon sens de savoir où s'installer, et cela en connaissance de cause selon la famille reçue.

La Direction met en avant le fait que ce qui pose soucis est le fait que les professionnels faisant cet entretien n'aient pas prévenus qu'ils étaient en entretien.

Il faudrait s'assurer que tous les professionnels ont la clé de la grille pour fermer le service.

Si la situation se produit, le professionnel restant au service doit s'autoriser à prévenir les personnels en entretien qu'ils sont seuls au service.

La Direction va faire un rappel aux chefs de service pour relayer l'information aux équipes. Le chef de service doit être garant de la sécurité des professionnels.

La règle du service oblige à être deux au service. C'est un usage interne au service. De ce fait, deux personnes peuvent être en entretien ensemble sans avoir un autre professionnel au service.

- Attestation d'honorabilité

L'attestation d'honorabilité est valable 6 mois. Or la Fondation la demande une fois par an.

L'employeur est tenu de demander cette attestation tous les 3 ans. De ce fait, il est dans son droit en se tablant sur une année.

La responsabilité de l'employeur est engagée si un salarié a une modification sur son casier.

Afin de minimiser les risques, la plupart des associations demandent l'attestation tous les ans, en début d'année.

- Trousse de secours pour les équipes éducatives AEMO

Les trousse de secours ont été commandées et vont être distribuées au sein des équipes. Un mail sera fait aux chefs de service afin qu'ils viennent récupérer les trousse de secours auprès de Madame VINCENT.

Fin de la séance à 17h40

Jasmine PETONZOPA
Secrétaire du CSEE.



Guillaume SACCO,
Président du CSEE.

